

# **Résolution adoptée lors de la manifestation de protestation du 16 juin 2011**

Les délégués du Syndicat Bâtiment, Artisanat du Bâtiment et Constructions métalliques de l'OGBL, réunis lors de la manifestation de protestation du 16 juin 2011 à Esch-sur-Alzette, donnent mandat aux représentants de l'OGBL de continuer avec la même détermination les négociations en cours et à venir concernant le renouvellement des contrats collectifs des métiers de la construction et de l'artisanat du bâtiment. Après avoir entendu le rapport sur l'état des différentes négociations, les délégués ont adopté les résolutions suivantes :

## **Contre toute augmentation du temps de travail**

Le patronat revendique une augmentation du temps de travail allant jusqu'à 54h par semaine. La durée normale de travail des salariés est actuellement fixée à 8h par jour ou 40h par semaine. La durée maximale de travail en cas de prestation d'heures supplémentaires est de 10h par jour ou 48h par semaine.

Le nombre d'heures supplémentaires est déjà très élevé dans nos métiers, c'est pourquoi l'OGBL défend la législation d'application et n'acceptera aucune augmentation du temps de travail au delà des 8h par jour ou 40h semaine. Par ailleurs, les heures supplémentaires ne peuvent être prestées que sur la base du volontariat et ne pourront en aucun cas devenir obligatoires et être généralisées. Sans un temps de repos suffisant, les salariés n'auront plus de vie de famille décente et ne pourront plus s'adonner à des activités de détente.

## **Pour une organisation du travail juste et décente**

Le patronat ne cesse de revendiquer de nouvelles formes de "flexibilité" négative pour accompagner leur augmentation du temps de travail. L'OGBL n'acceptera aucune détérioration des conditions de travail et des pertes de salaire. La "flexibilité" ne peut pas être utilisée pour éviter de payer les majorations. Les salariés ne constituent pas une réserve d'argent dans laquelle les employeurs peuvent puiser à leur gré. Une discussion sur l'organisation du temps de travail ne pourra avoir lieu que si la sécurité, la santé et le bien-être sur le lieu de travail reviennent au centre des discussions.

## **Pour des conventions collectives de qualité**

Dans un contexte économique difficile pour les salariés, où la baisse du pouvoir d'achat ne peut être niée, l'OGBL déclare incontournable le maintien et l'amélioration des conditions de travail des salariés dans nos secteurs, au premier rang desquelles figurent la revalorisation des salaires et la sécurité au travail.

Ainsi, l'OGBL s'engage par le biais des conventions collectives pour une politique salariale progressive qui reconnaît l'expérience acquise et les compétences des salariés. Le renforcement de nos conventions passe également par l'intégration de carrières pour les ex-employés qui doivent actuellement se contenter des minima légaux. Les formations du bâtiment doivent être accessibles à tous sans restrictions afin d'acquérir de nouvelles connaissances, se maintenir dans l'emploi et garantir des perspectives de carrière. Nos métiers souffrent également d'un manque de jeunes débutants et de main d'œuvre qualifiée qui ne

pourra être résolu que si nous les rendons plus intéressants et attractifs en proposant de meilleures conditions de travail et de rémunération.